



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires

Service : Eau, Environnement, Risques

Pôle environnement et milieux naturels

## SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

### ARRÊTE PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DE SILURES GLANES A DES FINS SCIENTIFIQUES (rive droite de la Dordogne limitrophe du département de la Gironde)

Consultation du public du 11 mars 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2022

Sur le site Internet de la Préfecture de la Dordogne

<i>Résumés des observations formulées - Sujets - Thématiques</i>	<i>Structures/Tiers</i>	<i>Prise en compte dans la formulation de l'acte</i>
<b>1 observation :</b> Le bénéficiaire de l'autorisation demande une extension des moyens autorisés, à savoir l'utilisation de filets.	Association des pêcheurs professionnels de Gironde (APAPPED 33)	Cette demande avait été refusée en comité technique. L'arrêté proposé en Dordogne est identique à celui pris en Gironde (rive en face)

**Périgueux le 4 avril 2022**

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement,  
Responsable du Pôle Environnement et Milieux Naturels,

Signé : Eric FEDRIGO

**Adresse postale :** Direction Départementale des Territoires - Service Eau, Environnement , Risques -

Pôle Environnement, Milieux Naturels - 24024 PERIGUEUX CEDEX

**Adresse physique :** DDT - 16 rue du 26ième RI - 24016 PERIGUEUX CEDEX